

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture : Date de validation par la préfecture : Date d'affichage :

CONSEIL METROPOLITAIN DU jeudi 24 février 2022

NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS EN EXERCICE : 81

QUORUM: 41

0 0 0
PRESENTS REPRESENTES ABSENTS

N° 22/02/1

CONTRAT METROPOLITAIN
DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE
DE LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE
- ANNEES 2021 A 2026

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE convoqué le jeudi 24 février 2022, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

<u>Secrétaire de Séance :</u> Madame Béatrice VEYRAT-MASSON

PRESENTS	
LVF3FIAI3	

REPRESENTES:

ABSENTS:



Identifiant de l'acte délivré par la préfecture : Date de validation par la préfecture : Date d'affichage :

Séance Publique du 24 février 2022

N° D' O R D R E : 22/02/1

OBJET: CONTRAT METROPOLITAIN DE RELANCE

ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - ANNEES 2021 A 2026

LE CONSEIL METROPOLITAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la convention de partenariat pour la période 2021-2026 du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE) de la Métropole TPM, entre l'Etat et la Métropole TPM (annexe 1), ainsi que le tableau général des opérations retenues, (annexe 2),

VU l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 7 février 2022.

CONSIDERANT que face à la crise sanitaire, économique et sociale sans précédent qui touche la France depuis 2020, l'Etat a souhaité fortement soutenir l'économie au niveau local, en contractualisant des partenariats avec les différents acteurs économiques locaux, et notamment avec la Métropole TPM, en élaborant un Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE) pour 2021-2026, afin de relancer et conforter le tissu économique local et la transition écologique au sein du territoire métropolitain,

CONSIDERANT que l'Etat a souhaité conclure un Accord de Relance, portant sur 2021 et 2022, sous la forme d'actions à impact immédiat, en déclinant le Plan de Relance élaboré par le Gouvernement,

CONSIDERANT que la Métropole TPM s'appuie sur des compétences telles que l'aménagement durable du territoire métropolitain, le développement économique et social, les transports, le cadre de vie et l'animation de la vie locale, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, la transition écologique et énergétique, la culture, le tourisme et le sport,

CONSIDERANT qu'il convient de conforter et d'assurer la pérennité et l'attractivité du territoire, à travers une stratégie partagée de développement territorial et d'aménagements durables, afin d'accorder les priorités territoriales via des opérations structurantes et pertinentes en matière de Transition Écologique, de Cohésion Sociale, de Compétitivité et Innovation, s'articulant autour de 5 volets majeurs d'actions du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique, et ce à travers des financements mutualisés :

- 1: Volet numérique,
- 2: Volet mobilités et transition écologique,
- 3: Volet Santé,
- 4: Volet patrimoine et culture,
- 5: Volet enseignement supérieur, recherche et innovation,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une politique ambitieuse de développement durable du territoire, l'État et la Métropole TPM ont décidé de conclure une convention de partenariat dans le but de réaliser, dans les prochaines années, des projets revêtant un intérêt métropolitain, voire national, et qui concourent à la structuration du territoire métropolitain, ainsi qu'à son aménagement qualitatif et donc à sa relance économique,

CONSIDERANT que le montant contractualisé de la dotation à la Métropole TPM pour la période 2021-2022, au titre de l'Accord de Relance, est d'un montant 55 989 652 € comme mentionné en annexe 2 – tableau de synthèse de la programmation,

CONSIDERANT que l'Accord de Relance de la Métropole TPM porte sur 14 projets représentant un montant d'investissements de près de 446,1 M€ sous maîtrise d'ouvrage TPM,

CONSIDERANT que la Métropole TPM entend solliciter le concours financier de l'Etat pour la programmation 2021-2026 du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique de la Métropole TPM, non seulement pour la liste des opérations recensées et présentées en annexe 2 – tableau de synthèse de la programmation au titre de l'Accord de Relance, mais aussi pour tout autre projet qui pourra s'intégrer dans le CMRTE,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ADOPTER l'exposé qui précède.

ARTICLE 2

D'APPROUVER le Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique de la Métropole TPM (annexe 1), ainsi que la liste des opérations visées dans le tableau de synthèse de la programmation de l'Accord de Relance (annexe 2),

ARTICLE 3

D'APPROUVER les termes de la présente convention de partenariat du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique de la Métropole TPM (annexe 1).

ARTICLE 4

D'AUTORISER le Président à signer la présente convention de partenariat du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique de la Métropole TPM ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5

DE DIRE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique de la Métropole TPM seront inscrits aux Budgets Métropolitains, année 2021 et suivantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus. Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à TOULON, le 24 février 2022

Hubert FALCO

Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée Ancien Ministre

POUR: 0

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0



ENTRE





CONTRAT METROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

L'ÉTAT,
Représenté par Monsieur Evence RICHARD, préfet du Var
ET
LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
Représentée par Monsieur Hubert FALCO, ancien ministre, président de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, maire de Toulon
Sous la Haute Autorité de Monsieur Jean CASTEX, Premier ministre

Alors qu'une crise sanitaire, économique et sociale frappe notre pays depuis 2020, l'État et la Métropole Toulon Provence Méditerranée ont décidé de s'engager et de se mobiliser ensemble pour favoriser la relance et conforter la transition écologique du territoire métropolitain.

À cette fin, ils conviennent :

- d'une part, de poursuivre, un dialogue avec les communes et avec l'ensemble des forces vives locales en vue de construire un projet de territoire sur le long terme. Ce **Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE)**, outil de visibilité des politiques publiques, aura une durée de 6 ans (2021-2026);
- d'autre part et sans attendre, de déployer immédiatement un **Accord de Relance** portant sur les années 2021-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat et fort en soutien au niveau local, décrit en annexe, et déclinant ainsi le Plan de Relance engagé par le Gouvernement ;
- parallèlement, le Plan France Relance et ses outils sont mobilisés au bénéfice du territoire métropolitain. Plusieurs projets structurants, tant publics que privés, au bénéfice de l'emploi et des entreprises locales, sont d'ores et déjà soutenus par l'État, comme indiqué dans l'annexe « le Plan France Relance sur le territoire métropolitain ».

1 – <u>PRESENTATION DU TERRITOIRE</u>

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est composée de 12 communes, sur 36 641 hectares dont 200 km de littoral (incluant les îles d'Hyères) avec une population de 449 118 habitants, soit 41 % des habitants du Var. La ville-centre, Toulon, compte 180 645 habitants, représentant ainsi plus de 40 % de la population métropolitaine.

3^{ème} pôle urbain de la façade méditerranéenne du Sud-Est de la France, après la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Toulon Provence Méditerranée constitue un pôle métropolitain structurant dans le rayonnement national et régional. Elle contribue à l'attractivité internationale de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tant par la recherche et l'innovation maritime que par le développement urbain et touristique (port connecté, ville durable méditerranéenne) mais également par la présence d'un pôle de défense national et international sur son territoire.

1^{er} pôle économique du Var, Toulon Provence Méditerranée est également un territoire de structuration et de rayonnement à l'échelle départementale. Ses projets ont des effets bénéfiques sur le reste du territoire varois et son développement s'organise en cohérence avec les territoires voisins.

Métropole rayonnante, Toulon Provence Méditerranée est aussi et surtout une métropole de proximité au service de ses habitants, une métropole de cohésion sociale qui valorise l'échelle communale comme lieu d'expression de la démocratie et du vivre ensemble à l'échelle des quartiers.

Le projet métropolitain de Toulon Provence Méditerranée se développe autour de trois axes :

- une Métropole écoresponsable, soucieuse de son patrimoine exceptionnel qu'il est impératif de protéger face à la raréfaction des ressources et aux difficultés climatiques. Toulon Provence Méditerranée met en œuvre et favorise les modes d'organisation collective plus sobres en énergie et les méthodes alternatives (comme l'économie circulaire). Elle lutte contre toutes les formes de pollution (air, eau, déchets, ...). Elle renforce également ses ambitions en termes de réduction des vulnérabilités liées aux inondations et aléas climatiques. La Métropole ambitionne de ramener la nature en ville afin d'offrir un cadre de vie de qualité;
- une Métropole accueillante et solidaire : la Métropole se positionne au service du bien-vivre de ses habitants. Elle favorise un développement urbain responsable répondant aux nécessités du territoire, conforte les liens sociaux et intergénérationnels et facilite les mobilités. Elle développe également des politiques sportives et culturelles ambitieuses, avec une offre particulièrement riche et variée ;
- une Métropole maritime compétitive et innovante : la Métropole assure la promotion méditerranéenne et internationale du territoire, notamment auprès des acteurs économiques des filières majeures que sont la mer, la sécurité, la défense et le numérique. Elle favorise la création d'emplois et d'activités durables par le soutien à l'innovation, à l'excellence académique, à l'entrepreneuriat et au développement des pôles de compétitivité, en capitalisant sur l'opportunité que représente la façade maritime. Elle investit pour le territoire, notamment en matière portuaire, et poursuit son développement touristique qui contribue au rayonnement de la Métropole.

2 – <u>OBJECTIFS DU CONTRAT METROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE</u>

2.1 - <u>UN CONTRAT-CADRE</u>

Ce contrat a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État et la Métropole.

Comme le Contrat d'Avenir et son Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, dont il déclinera les orientations sur le territoire, il propose un cadre permanent de référence pour les élus de la Métropole, les communes, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action Logement, Caisses de protection sociale...).

Il identifiera les projets et actions pertinentes, notamment en matière de :

Transition écologique

Toulon Provence Méditerranée bénéficie d'un environnement exceptionnel, d'un littoral préservé, d'une qualité des eaux propice à de nombreuses labellisations ainsi que d'espaces naturels remarquables ouverts à tous.

Pour autant, elle fait face aux défis que sont la raréfaction des ressources, l'enjeu climatique, l'érosion du trait de côte et la prise de conscience des impacts de la consommation quotidienne, à la fois sur la planète, sur la société, mais aussi sur la santé.

La Métropole entend poursuivre son développement en s'appuyant sur des volontés fortes : optimiser l'usage des ressources, préserver l'environnement, s'appuyer sur le tissu économique local, préserver la qualité de vie, faire appel à des méthodes alternatives écoresponsables, (économie circulaire, économie du partage,...).

La préservation des continuités écologiques de la Métropole est également un enjeu majeur pour assurer un cadre de vie sûr, sain et attractif.

Pour atténuer les impacts de l'activité humaine sur l'environnement, il est nécessaire de favoriser des modes de vie et d'organisation collective plus sobres en consommation de ressources naturelles et énergétiques et qui soient à la fois respectueux de l'environnement, bénéfiques pour l'économie (notamment locale), bons pour la santé et vertueux pour la société.

Toulon Provence Méditerranée souhaite ainsi accélérer son action en faveur d'un modèle de développement orienté vers une cité verte et durable. Elle s'appuie pour cela sur les fondements suivants :

- la conciliation des objectifs d'attractivité économique et touristique avec la préservation des identités paysagères et le maintien d'un cadre de vie de qualité ;
- la préservation et la mise en valeur de la biodiversité marine et littorale du territoire ;
- le développement de l'emploi d'énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles et l'amplification d'économies d'énergie à l'échelle du territoire ;
- la lutte contre toutes les formes de pollution, en insistant sur les actions de réduction à la source de ces pollutions ;
- la réduction de la vulnérabilité du territoire aux conséquences du changement climatique, notamment en matière d'inondations, par des aménagements adéquats permettant de réintroduire la nature en ville ;
- le soutien aux filières agricoles, aquacoles et pêches emblématiques du territoire.

Cohésion sociale

Dès sa création, Toulon Provence Méditerranée s'est très fortement engagée pour doter ses habitants et son territoire d'une offre de transports, de logements et d'équipements culturels et sportifs à la hauteur des besoins et de son statut de grande Métropole française.

La poursuite de cet engagement se traduit par plusieurs orientations :

- une politique de l'habitat qui, au-delà des réponses légales et réglementaires, facilite le parcours résidentiel des habitants par la diversification d'une offre adaptée et des logements évolutifs au regard des besoins des seniors, des actifs et des jeunes. Renforcer la mixité et la cohésion sociale et intergénérationnelle fait partie des ambitions du territoire. La Métropole s'engage également dans la performance énergétique de l'habitat et dans la production de logements pour une croissance verte ;
- une politique de déplacements qui développe les axes et les moyens de transport sur terre comme en mer, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique. Toulon Provence Méditerranée renforce l'usage de transports en commun et des modes doux et s'appuie sur un ensemble de parcs de stationnement coordonné, articulé aux réseaux de transports en commun et formant des portes d'entrée attractives du territoire ;
- la poursuite d'une politique culturelle et sportive de grande qualité, qui s'adresse tant aux spectateurs qu'aux pratiquants et aux élèves ;
- une attention au bien-être de tous les habitants : enfants, jeunes, actifs, familles, seniors, publics fragilisés ou en difficulté, personnes en situation de handicap.

La Métropole déploie, en lien avec les communes, un ensemble de politiques publiques favorisant la qualité de vie pour tous. Une démultiplication des lieux et des « moments » à vivre dans la Métropole, témoins d'un art de vivre méditerranéen, moderne et ouvert. La Métropole met en valeur de nombreux sites naturels et remarquables pour le bien-être des habitants, ce qui contribue à l'attractivité touristique du territoire. Elle veille également à la qualité urbaine, architecturale et environnementale des aménagements des espaces publics, avec une attention particulière pour les centres-villes.

Compétitivité et innovation

Forte de ses 449 118 habitants, Toulon Provence Méditerranée est la 14^e Métropole de France et le 3^e pôle urbain de la façade méditerranéenne régionale, au sein du département le plus touristique de France après Paris.

Dans une aire urbaine comptant près de 220 000 emplois, la Métropole se distingue par un dynamisme économique constant représentant près de 48 % de l'emploi salarié du Var. Elle bénéficie d'une assise économique solide et stable, autour de la Défense et du secteur touristique, maritime et naval, numérique et de l'économie résidentielle.

La Métropole ambitionne d'étendre son rayonnement national et international, en capitalisant sur ses atouts (vitalité de l'économie, de l'industrie et de la recherche liées à la mer, attractivité touristique) et en poursuivant les développements porteurs d'attractivité économique : silver économie, offre d'enseignement supérieur et de recherche, nouveaux espaces économiques, cybersécurité, accueil de tournages.

Par la présence d'un pôle de défense national et international sur son territoire, la Métropole constitue également un acteur majeur des équilibres géopolitiques en Méditerranée. Premier site industriel du Var avec près de 20 000 emplois, civils et militaires, elle doit préserver les intérêts stratégiques de la Défense nationale et permettre son développement. En effet, ces objectifs sont renforcés par la décision de faire du port militaire le site d'accueil du futur porte-avions nouvelle génération et les investissements significatifs engagés par les armées pour l'accueil de nouvelles frégates et de la nouvelle génération de SNA Barracuda.

2.2 - DES FINANCEMENTS MUTUALISES

L'État et la Métropole Toulon Provence Méditerranée retracent dans le CMRTE les projets d'investissement portés par la Métropole ainsi que, lorsque cela est pertinent, ceux au bénéfice des communes qui la composent et qui soutiendront les ambitions du territoire. Ces projets bénéficieront de manière privilégiée du soutien et des concours financiers de l'État et de ses opérateurs.

En effet, la Métropole Toulon Provence Méditerranée présente un programme ambitieux d'investissements sur 2021-2026, avec pas moins d'un milliard d'euros investis sur la période. Cela fait de la Métropole l'un des acteurs majeurs de la commande publique et donc de la relance économique sur le territoire.

Le CMRTE est accompagné d'une maquette financière précisant les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre des actions qui y sont inscrites. L'État s'attachera, autant que possible, à donner une visibilité pluriannuelle à ses engagements pour des thématiques impliquant un engagement continu ou des opérations prioritaires comportant plusieurs tranches de travaux, dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

L'État y ménagera un accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice : crédits des mesures du Plan de Relance, crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, la politique de la Ville, crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CMRTE a vocation à constituer la déclinaison métropolitaine, fonds européens structurels et d'investissement de la politique de cohésion européenne et du plan de relance européen (REACT) en lien avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autorité de gestion du PO Feder-FSE. Il en ira de même pour les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant la Métropole (FNADT, DETR, DSIL, DSIL Relance, DSIL Rénovation thermique...).

Pour les 14 projets de la Métropole identifiés dans l'Accord de Relance au titre des années 2021 et 2022, l'État s'engage à un accompagnement à hauteur de 55 989 652 M€, selon le tableau ci-annexé.

Pour les investissements à plus long terme, jusqu'en 2026, l'État intégrera dans le CMRTE différents dispositifs d'intervention. Pour cela, tous les outils budgétaires et d'ingénierie seront utilement appelés à concourir, tant au plan national avec les appels à projets des directions et établissements publics de l'État qu'au plan local. Certains projets sont dès à présent identifiés comme structurants dans le cadre du CMRTE: l'opération de Mayol à Pipady, le réaménagement des plages du Mourillon, l'aménagement du quai d'armement, la réalisation des conservatoires de Saint Mandrier et Toulon, les acquisitions de bus concourant à la

transition énergétique, la création de réserves muséales, le projet « nature en ville » à la Seyne sur Mer. Au titre de l'Opération Grand Site de Giens (OGS) : la réalisation de navettes, de pistes cyclables et la mise en sécurité du port de l'Ayguade.

Pour les opérations structurantes du CMRTE, l'État s'engage à accorder à la Métropole une enveloppe d'1,5 million d'euros par an, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sur la période 2021-2026.

Le **Contrat d'Avenir**, signé le 5 janvier 2021 entre l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant total de 5,1 milliards d'euros, sera l'un des vecteurs financiers de cette mobilisation.

3 – TERRITORIALISATION DU PLAN FRANCE RELANCE

Présenté par le Premier ministre le 3 septembre dernier, le **Plan France Relance** s'élève à 100 milliards d'euros. Il constitue une réponse au choc macro-économique né du confinement, à l'incertitude liée à la situation sanitaire et aux restrictions d'activité qu'elle impose. Ce plan, en plus d'être une réponse conjoncturelle, est également un plan d'investissement pour la transformation de notre économie à l'horizon 2030. A cet égard, la cohésion, la compétitivité et l'écologie en sont les trois piliers fondamentaux.

France Relance est pour la Métropole une opportunité importante d'adaptation économique, dans la confirmation et la mutation de ses secteurs pour un territoire résilient en termes de transition écologique, d'emplois durables et de qualité de vie. Sa mise en œuvre doit être rapide pour éviter la persistance des déséquilibres du cycle économique.

Dans le Var, une approche globale du plan France Relance a été mise en place, dès octobre 2020, par les services de l'État afin d'accompagner les porteurs de projets et de valoriser toutes les actions pouvant être labellisées. À cet effet, un guichet unique a été ouvert afin de recueillir et d'orienter tous les projets matures du territoire vers les appels à projets et une équipe a été constituée au sein de la préfecture du Var, en liens réguliers avec la Métropole et son agence de développement économique TVT.

3-1 LE PLAN FRANCE RELANCE AU SERVICE DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

Pour préparer les transitions structurelles et dans le respect des orientations du plan France Relance, l'État s'est engagé envers la Métropole et ses communes à travers une augmentation très significative de la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).** En 2021, ce sont ainsi plus de 2,7M€ de DSIL et 1,3 M€ de « DSIL relance » qui ont été attribués au territoire métropolitain.

D'autres dispositifs ou **appels à projets nationaux et régionaux** sont déployés au bénéfice du territoire métropolitain dans le cadre du plan France Relance :

Volet numérique

La crise ayant accéléré la place du numérique dans notre société et notre économie, France Relance prête attention aux publics les plus éloignés de ces technologies, afin de garantir l'accès au droit et l'égalité des chances entre citoyens.

Des dispositifs ont été créés à destination des collectivités pour l'innovation et la transformation numérique : 32 000€ ont ainsi été engagés sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du dispositif des conseillers numériques, le territoire de la métropole bénéficie de 22 conseillers numériques et près de 90 entreprises du territoire métropolitain ont bénéficié de chèques « France Num » pour leur transition numérique.

Volet mobilités et transition écologique

Améliorer la qualité de l'air, conformément aux objectifs du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la métropole qui devrait être approuvé début 2022 et fluidifier **la mobilité** sont des enjeux forts sur ce territoire.

Ainsi, le projet de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) bénéficie d'un accompagnement exceptionnel de l'État à hauteur de 40 M€ dans le cadre du 4^e appel à projets national « transport collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux ». D'autres projets comme la promenade verte entre l'Université et le boulevard de Tessé à Toulon sont co-financés par l'État.

L'électrification des quais du Port de Toulon bénéficiera d'un co-financement de l'État à hauteur de 3,175M€.

L'État soutient le développement de projets ferroviaires sur le territoire métropolitain. Dans le cadre de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), l'aménagement du remisage des TER à Toulon ainsi que les travaux pour la bifurcation et l'aménagement de la gare de la Pauline seront financés à hauteur de 118 millions d'euros.

Dans la perspective de **la transition écologique**, la rénovation énergétique des bâtiments publics constitue une mesure de soutien immédiate au secteur du bâtiment et un investissement nécessaire pour l'avenir. 76 projets de rénovation sont financés sur l'ensemble du territoire métropolitain pour un montant de 21,6 M \in . Parmi ces projets, peuvent être soulignés la restauration du Hameau de Porquerolles (4,8M \in), la rénovation de l'IUT de l'université de Toulon (4M \in) ainsi que des travaux multiples (3,4 M \in) au bénéfice du commissariat de Toulon, de la préfecture ou de l'arsenal de Toulon.

Au titre de France Relance, l'Agence de l'eau finance 3 projets de renouvellement de réseaux portés sur le territoire métropolitain, pour plus de 1,2M€.

Volet santé

Dans le cadre du **Ségur de la Santé**, l'ARS Provence – Alpes – Côte d'Azur a identifié plusieurs projets emblématiques portés sur le territoire métropolitain. Ce programme national, valant Plan de relance sanitaire, est particulièrement ambitieux et comporte notamment une enveloppe de 18M€ pour un projet de restructuration du centre hospitalier intercommunal Toulon-La Seynesur-Mer et de 93M€ pour la restauration des capacités financières des établissements de santé situés sur la métropole.

Volet patrimoine et culture

Après le succès incontestable de la reconversion globale du quartier Chalucet, la Métropole s'engage sur le projet d'envergure exceptionnelle « De Mayol à Pipady » qui a pour vocation d'inventer un nouveau quartier ouvert sur la mer, une véritable vitrine internationale de la Métropole dans une démarche de développement harmonieux du territoire, tourné vers l'avenir mais respectueux de son patrimoine. A la suite de concours d'envergure internationale, ce projet, sans équivalent sur le littoral méditerranéen et français, est une porte ouverte sur la Méditerranée, alliant innovation, développement économique, exemplarité environnementale, culture et bien-être, qui forment l'ADN du territoire. Hôtel de prestige avec thalassothérapie et SPA, ancien hangar des hydravions rénové en Halle marine, dont l'aménagement sera élaboré en partenariat avec la Cité des Sciences et de l'Industrie, parc de près de 20 000 m², véritable poumon vert, bâtiment abritant les bureaux de co-working et de co-living : autant d'équipements et d'aménagements qui rendront à Toulon sa vocation maritime et affirmeront le rôle de Toulon comme première ville du 1^{er} département touristique de France, après Paris. Ce dossier emblématique, dont le rayonnement dépasse largement les frontières de la Métropole, fera l'objet de demandes de crédits Etat, tout au long de sa réalisation et avant le terme de la mandature.

Parmi les opérations prioritaires, l'État financera la création des réserves muséales des grands équipements métropolitains, la rénovation de l'Évêché, la rénovation de l'hôtel des arts. L'État accompagnera également la rénovation de l'Opéra, les travaux de la Villa Noailles ou encore l'acquisition de la Maison de la Créativité du quartier Chalucet (5M€).

Dans le cadre de la relance, le FNADT est également mobilisé pour des projets structurants du territoire métropolitain, particulièrement impacté par l'annulation des festivals en raison de la crise sanitaire. Ainsi, 528 000 € pour des projets liés à la culture et portés par Toulon Provence Méditerranée et 58 000 € pour des projets réalisés sur le territoire métropolitain ont été engagés en 2021.

Enfin, l'appel à projets « France Vue sur Mer » bénéficiera à l'opération d'aménagement et de mise en valeur du sentier du littoral au Pradet pour 248 554 €.

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation

Parmi les opérations qui ont été identifiées comme prioritaires, plusieurs projets feront l'objet d'un accompagnement par l'État : les aménagements extérieurs de l'Eco-campus de La Garde

(4 M€), la rénovation du coeur du campus et de l'amphithéatre de l'Université de Toulon (1 M€), le projet "4meD" de l'Université de Toulon (2,85 M€), le Campus des métiers et des qualifications (2,85M€) ou encore les opérations "Innov Biomed Change", SEDOMAR, NEUMED, le projet de digitalisation de l'école supérieure d'art de Toulon.

Au total, ce sont près de 12,67M€ d'investissement qui seront consacrés par l'État aux projets liés à l'enseignement supérieur.

3-2 DECLINAISON DE FRANCE RELANCE AU BENEFICE DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

L'État et la Métropole Toulon Provence Méditerranée s'engagent mutuellement à accompagner les entreprises et acteurs économiques du territoire dans leurs démarches, qu'il s'agisse des appels à projets d'industrialisation, d'emploi et de formation, de recherche, de développement ou de relocalisation de la production au titre du plan France Relance.

L'État est intervenu massivement en soutien de l'économie du Var. Fin 2021, pour le département, ce sont plus de 40 000 entreprises qui ont perçu 730,7 M€ au titre du **fonds de solidarité**, dont près de 15 000 entreprises situées sur le territoire métropolitain pour un montant de l'ordre de 145 M€. Plus de 47 M€ de reports d'échéances sociales pour 9 300 entreprises ont également été consenties sur le territoire métropolitain.

En matière d'**emploi,** à l'échelle du territoire métropolitain, fin 2021, plus de 114 M € auront été versés au titre de l'activité partielle, représentant près de 13 millions d'heures indemnisées pour 8 526 établissements. Dans le cadre du plan « 1 jeune - 1 solution », ces mesures ont été renforcées : ainsi, les aides aux structures d'insertion par l'activité économique représentent plus de 13,4M€ en 2021. Le nombre de places en garantie jeune a été doublé pour 2021 sur la métropole, représentant 961 248 €. Plus de 1100 parcours contractualisés d'accompagnement vers l'autonomie ont été ajoutés aux objectifs initiaux.

Par ailleurs, ce sont 3 410 contrats aidés dont 2 071 à destination des jeunes et 333 à destination du public issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ont été financés sur le Var en 2021, ainsi que 304 emplois francs à destination des publics des quartiers prioritaires.

En outre, des **appels à projets ont été lancés à destination des entreprises industrielles.** Plusieurs lauréats sont implantés dans les « Territoires d'industrie » de la métropole. Ainsi, près de 4,4 M€ ont été engagés par l'État pour l'investissement industriel sur le territoire métropolitain.

Enfin, l'État soutient les **associations qui luttent contre la précarité**, à hauteur de 950 000€ euros sur le territoire métropolitain.

Ce sont, au total, plus de 700 millions d'euros qui ont été ou seront très prochainement engagés par l'État dans le cadre de France Relance pour soutenir la commande publique, la transition écologique et l'économie du territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

4 - METHODE DE TRAVAIL

4.1 - <u>UNE PHASE DE DIAGNOSTIC ET UN PROJET DE TERRITOIRE</u>

LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE et ses partenaires élaboreront, dans le cadre du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Ecologique, une stratégie territoriale déclinant les priorités et les grandes orientations des politiques publiques. Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions démographiques, écologiques, numériques et productives, à l'œuvre dans le territoire sous contrat. Il est élaboré de manière concertée avec les habitants, les acteurs socio-économiques et, plus généralement, l'ensemble des partenaires concernés par les thématiques du contrat. Le projet de territoire repose sur un diagnostic qui identifie les forces et faiblesses du territoire, dégage les principaux enjeux, établit un bilan des contractualisations précédentes, recense les dispositifs existants et les actions en cours de mise en œuvre. Il est nécessairement articulé avec les documents de planification stratégique (PLUi, PLH, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...) existants. Ce diagnostic débouche sur une vision et sur des orientations stratégiques, que le CMRTE déclinera ensuite sous la forme de volets thématiques d'application.

L'ETAT recensera dans ce Contrat les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement. L'aide de l'État n'est pas exclusivement financière et pourra également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie : assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, échanges d'expériences et formation, notamment au travers de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur, au bénéfice de la métropole et de l'ensemble de ses communes.

Cette stratégie territoriale sera le **socle du CMRTE**, qui couvrira la période 2021-2026 et qui sera élaborée avec le soutien de l'État.

Elle contribuera, en tout premier lieu, à la réussite du Plan France Relance dans son ensemble, en impliquant tous les acteurs du territoire, et accompagnera, sur la durée du mandat, la concrétisation des projets autour d'une triple ambition de transition écologique, de cohésion sociale et de compétitivité en abordant de manière transversale l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie et emploi, habitat, commerce, agriculture, etc.).

Le CMRTE est accompagné d'une maquette financière annuelle qui précise les contributions de l'État et des différents partenaires dans la mise en œuvre de ces actions.

4.2 - <u>UN PILOTAGE ET UNE GOUVERNANCE PARTAGEE</u>

Un comité de pilotage du Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique de la Métropole Toulon Provence Méditerranée sera créé. Il réunira à la fois les signataires et les partenaires du Contrat (acteurs socio-économiques, société civile, citoyens) et se chargera de le faire vivre en suivant son évolution et son exécution.

Il sera co-présidé par le préfet du Var ou son représentant et par le président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée ou son représentant.

Une équipe projet locale, composée à parité entre le représentant de l'État dans le département, l'EPCI signataire et les opérateurs partenaires sera en charge du pilotage stratégique et

opérationnel du contrat. Cette équipe sera également chargée de communiquer régulièrement sur l'avancée des actions engagées.

Elle sera pilotée:

- côté État : par le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;
- côté Métropole : par le directeur général des services ou l'un de ses adjoints spécialement délégué à cet effet.

4.3 - **COMMUNICATION**

Les signataires s'engagent à renforcer leurs actions de communication respectives autour des ambitions et de la mise en œuvre de ce nouveau cadre contractuel. Ils permettront ainsi à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements de France Relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo *France Relance* avec la charte graphique définie par le Service d'information du Gouvernement.

Le Préfet du Var Le Président de la Métropole

Toulon Provence Méditerranée

Evence RICHARD Hubert FALCO

Sous la Haute Autorité de Monsieur le Premier Ministre

Jean CASTEX

Maquette financière du CMRTE de la Métropole Toulon Provence Méditerranée Version du 11/01/2022

Nom du Projet	Coût Prévisionnel (HT)	Montant demandé à l'État	Part Etat accordée
Acquisition Maison de la créativité	24 000 000 €	6 250 000 €	5 000 000 €
Appel à Projets TCSP	337 499 999 €	40 000 000 €	40 000 000 €
France Relance - AAP France Vue sur Mer - Sentier du Littoral le Pradet	660 000 €	528 000 €	248 554 €
Électrification du Port de Toulon	20 000 000 €	3 175 000 €	3 175 000 €
Rénovation des façades et extérieurs de l'hôtel des arts	6 530 000 €	1 470 000 €	126 000 €
Villa Noailles, mise en lumière et en sécurité des remparts et aménagements des accès et stationnements	6 000 000 €	1 500 000 €	553 000 €
Rénovation globale de l'opéra – études et travaux	22 500 000 €	5 630 000 €	2 940 000 €
Renaturation et création d'un chenal d'avivement port Saint Elme (La Seyne sur Mer)	3 540 000 €	880 000 €	552 000 €
Rénovation du bâtiment de l'Évéché pour la création d'un Pôle culturel métropolitain	10 000 000 €	2 500 000 €	638 000 €
SEALINE (Porquerolles)	5 614 000 €	3 172 000 €	1 000 000 €
Production de biogaz STEP de l'Almanarre	7 200 000 €	1 420 000 €	500 000 €
France Relance – Réhabilitation du réseau AEP – Secteur EST	835 997 €	620 498 €	417 998 €
rance Relance : Réhabilitation des canalisations – Secteur Toulon Centre : Commune Le Pradet	492 500 €	246 500 €	246 250 €
France Relance : Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées pour lutter contre les eaux claires parasites	1 185 700 €	943 900 €	592 850 €
	Total financements accordés		55 989 652 €